Léo COUDIN



Etat-civil

Né(e) le/en 23/2/1920 à Bordeaux (Gironde)

Profession en 1940 : Agent à la mairie de Bordeaux
Domicile en 1940 : Bordeaux

Résistance

Lieux d'action : Gironde
Organisation de Résistance : SR Samson

Commentaires

Léo Coudin, 20 ans en 1940, agent à la mairie de Bordeaux, entre dans la police sur concours comme secrétaire de police début 1942. Affecté au commissariat de Cenon, il renseigne le SR Samson, fonde un petit groupe de policiers résistants qui œuvre d'abord dans le renseignement, puis il rejoint la résistance régionale début 1944 et met en œuvre ses relations pour aider les maquis (fourniture de faux-papiers et de tickets d'alimentation, informations données aux maquis sur les enquêtes qui les menacent directement et sabotage de ces enquêtes, organisation avec le maquis de Saucats du sabotage de la centrale électrique de Cenon, entre autres). Sur ordre de son chef dans la résistance régionale, il s'infiltre dans le SD en mars 1944, ce qui lui donne une place privilégiée pour aider la Résistance. Il prévient notamment de nombreux résistants qu'il était chargé de surveiller, des menaces d'arrestation immédiate qui pesaient sur eux, par exemple Fernand Audeguil, membre de Libération-Nord, futur maire de Bordeaux de fin 1944 à 1947). Cependant, après la Libération il est

arrêté par la BST en février 1945, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, et condamné le 14 mai 1945 par la cour de justice à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour. Cependant, c'est entièrement d'après les archives de son procès (COUDIN Léo, secrétaire de police : Dossier cour de justice : 17 W 32) que Pierre Bouthier écrit le récit de sa résistance. Tout y était déjà contenu : 11 témoignages circonstanciés, précis, concordants, de résistants de plusieurs obédiences. En face, des aveux dictés sous la torture, qui recoupent entièrement un témoignage à charge, lequel est de toute évidence également dicté. Il est reconnu coupable avec "circonstances atténuantes", lesdites "circonstances atténuantes" étant ses actions de résistance difficilement niables. De plus, l'année suivante, les policiers qui ont mené l'instruction seront arrêtés, révoqués de la police et inculpés de faux en écritures publiques, extorsions, vols etc. Léo Coudin ne sera pourtant jamais réhabilité.

Sources et bibliographie utilisées

Pierre Bouthier, Nuit et Brouillard aux bords de la Garonne. Des policiers dans la France occupée (L'Harmattan 2025) ; Service historique de la Défense, Vincennes - GR 16 P 145712 (non consulté).